

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT
PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 6 octobre, le conseil municipal de Saint-Maixant s'est réuni à la salle des fêtes communale sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

29 septembre 2020.

Présents (15)

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjoint ;
Mme ARQUEY Patricia, Mme AURAIN Christiane, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme POINSTAUD Aurélie,
Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie ; M. DEYRIARD Cédric, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, M. MEUNIER Jean-Christophe,
M. MAINET Aurélien, M. ORGET Julien.

Excusée (01)

Mme CHAUDERON Catherine.

Absents (03)

Mme BERTRAND Nathalie ; M. FIEVET Rudy ; M. RAMON Wilfried.

Secrétaire de séance

M. EMMANUEL-EMILE Juliot.

0. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2020

A la demande de M. DEYRIARD, les points suivants sont rajoutés :

13. Questions diverses

Demande d'organisation de réunion commission école, jeunesse..., la rentrée a eu lieu et nous ne nous sommes pas réunis.

Remarque sur la nécessité de confier des tâches à cette commission afin de permettre à ses membres de pouvoir travailler, s'exprimer et d'éviter de gérer les sujets en « comité restreint » réservé aux personnes présentes le jour où un sujet se pose.

Une date de réunion sera proposée...

M. DEYRIARD demande si l'idée de recruter un garde champêtre est toujours d'actualité ?

M. le Maire répond par l'affirmative, bien qu'aucun travail n'ait été réalisé en ce sens pour le moment.

M. DEYRIARD indique qu'il est nécessaire d'en discuter collectivement.

Après correction, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

4°) MARCHES PUBLICS INFÉRIEURS A 40 000,00 €

- Signature d'un devis pour l'installation d'une réserve alimentée au loti. les Vignes : 11 484.02 € ;

- Signature d'un devis pour l'installation d'une réserve alimentée à LAVISON : 11 484.02 € ;

15°) DROIT DE PREEMPTION URBAIN - OPERATIONS INFÉRIEURES A 500 000,00 €.

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, la CdC a donc renoncé à son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

➤ **DIA 33438 20 A0015 – Vente CABAR / GOUFFIER**

Bien : Maison de 109 m² sur un terrain de 779 m².

Adresse : 14, le Clos des peupliers 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AL n° 43).

Propriétaires : M. CABAR Ludovic et Mme ARANUD, épouse CABAR, Nathalie

Prix : 240 000.00 €.

➤ **DIA 33438 20 A0016 – Vente Consorts LATTE / MARIN**

Bien : Maison de 202 m² sur un terrain de 3 200 m².

Adresse : 16, route de Malagar 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 5).

Propriétaires : Consorts LATTE.

Prix : 265 000.00 €.

➤ **DIA 33438 20 A0017 – Vente BATTAGLIA / BECKER, épouse CROIZIER**

Bien : Maison de 90m² sur un terrain de 728 m².

Adresse : 79 A, route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AC n° 103 et 108).

Propriétaires : BATTAGLIA Anthony.

Prix : 249 100.00 €.

26°) DEMANDE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 50 000,00 €

- Installation de deux réserves alimentées (Les Vignes et Lavison) : demande auprès de l'Etat d'une subvention de 17 949.04 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

2. HEURES COMPLEMENTAIRES

M. le Maire indique que des agents ont effectué des heures complémentaires au mois de septembre 2020 :

- M. DUCOS Mickaël : 44H00 ;
- Mme LE DANVIC Céline : 38H15.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

M. le Maire informe le Conseil municipal que suivant l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT rend son avis sur le montant de l'attribution de compensation versée par la CdC à ses communes membres.

M. Maire met en avant l'importance de cette commission qui établit un rapport d'évaluation de transferts de charges à l'occasion de transferts de service entre une/des commune(s) et la CdC du Sud Gironde.

Ce rapport détermine l'évaluation financière du transfert et a donc un impact direct sur le montant de l'attribution de compensation.

La CLECT est composée de membres des Conseils municipaux des communes.

Par délibération en date du 14 septembre 2020 n°DEL20SEPT06, le Conseil de Communauté a établi la composition de la CLECT comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

Vu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Désigne** M. BERNADET Alain en tant que membre titulaire de la CLECT ;
- **Désigne** Mme LE LAGADEC Magali en tant que membre suppléant de la CLECT.

4. ELU LOCAL SALARIE : ABSENCES ET CREDITS D'HEURES

M. le Maire souhaite indiqué aux conseillers salariés qu'ils peuvent bénéficier d'autorisations d'absence et d'un crédit d'heures permettant de remplir les obligations d'élu. Les absences sont autorisées si certaines

conditions sont remplies (objet, durée et démarches à effectuer). Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2310>.

5. PROPOSITIONS DE NOUVEAUX HORAIRES POUR LA MAIRIE

M. le Maire indique que depuis plusieurs années, il y a peu de gens qui viennent en mairie le samedi matin alors que cela bloque le samedi matin des agents.

M. le Maire propose donc de fermer le samedi matin et de reporter les 4 heures en semaine pour augmenter l'amplitude horaire et permettre aux usagers de profiter d'une ouverture plus large.

Les horaires d'ouverture pourraient être les suivantes :

Lundi : 8H00/12H00 – 14H00/17H00 - Mardi : 8H00/12H00 – 14H00/**19H00** - Mercredi : 8H00/12H00 - Jeudi : 8H00/12H00 – 14H00/**19H00** - Vendredi : 8H00/12H00 – 14H00/17H00.

Elles pourraient être appliquées à compter du 1^{er} novembre prochain, après en avoir informé la population (panneau d'affichage, Panneau Pocket, bulletin municipal).

Mme AURAIN propose d'ouvrir un samedi par mois. M. le Maire indique que lui-même et les adjoints peuvent assurer une permanence quand cela sera nécessaire le samedi matin.

Le conseil décide d'appliquer les nouveaux horaires à compter du 1^{er} novembre 2020. Un point sera fait début 2021 sur la fréquentation les mardi et jeudi entre 17H00 et 19H00.

Le conseil en profite pour préciser que les agents de la mairie ne sont pas habilités pour donner les courriers recommandés ou les colis. Seul l'agent mis à disposition de l'agence postale le peut. Et depuis le 5 octobre, cet agent est également à l'accueil de la mairie les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin. Cela permettra aux usagers de retirer les courriers recommandés et les colis le matin en plus de l'après-midi 4 jours par semaine.

6. RAPPORT DES DELEGUES

6.1. CdC du Sud Gironde/Conseil communautaire – Rapporteur : M. le Maire

Le conseil communautaire a eu lieu le 14 septembre dernier. Le compte rendu est consultable à l'adresse suivante : <https://www.cdcsudgironde.fr/index.php/la-communaute-de-communes/le-conseil-communautaire>

6.2. CdC du Sud Gironde/Commission environnement – Rapporteur : M. ORGET

Réunion du 16 septembre 2020. Présentation de la compétence environnement de la CdC.

- **La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :**

La Communauté de Commune du Sud Gironde exerce la compétence GEMAPI sur son territoire depuis le 1^{er} Janvier 2018. Elle a décidé de scinder en deux la gestion de cette compétence :

- La Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est à ce jour gérée par transfert à des syndicats de bassins versant. Cette compétence vise à assurer d'une bonne gestion hydraulique des cours d'eau de notre territoire (12 bassins versants).

- La Prévention des Inondations (PI) de la Garonne est quant à elle prise en charge par la CdC elle-même. La protection inondation consiste en la mise en place de moyens par la collectivité pour assurer la protection des administrés contre les inondations, notamment celles causées par la Garonne (prévention, alertes, protection physique par des digues...)

- **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)**

Les cinq CdC du sud gironde (Bazadais, Convergence Garonne, Réolais en Sud Gironde, Rurales entre deux mers et Sud Gironde) ont transféré cette compétence obligatoire au Pôle territorial Sud Gironde (à l'échelle du SCOT Sud Gironde).

Lancée en 2018, cette démarche participative est coconstruite entre les décideurs, l'ensemble des services des collectivités territoriales et tous les acteurs du territoire (collectivités, acteurs socio-économiques, associations, entreprises, universités, habitants...).

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

- **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est une régie autonome ayant son propre conseil. Ce service a pour rôle de contrôler les installations d'assainissement non collectif sur la majeure partie du territoire.

- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

Elaboré à partir de 1989 ce plan avait pour objectif d'améliorer la protection et l'entretien des chemins ruraux, développer une offre touristique de promenade et contribuer à une gestion partagée des itinéraires aménagés.

A l'échelle du département, le constat partagé est le suivant : trop de routes goudronnées ; intérêt des parcours assez moyen pour le tourisme et les locaux ; veille défectueuse ; charte obsolète ; promotion pas à la hauteur des enjeux actuels

Le Département a donc lancé une démarche de refonte de ce PDIPR afin : d'aboutir à une gestion partagée avec l'échelon intercommunal (28 EPCI : CDC, CA, Métropole), accompagner les EPCI en ingénierie et compenser financièrement les charges dans le cadre de la délégation ; se servir du PDIPR comme un véritable enjeu de développement du territoire.

M. ORGET propose de créer un groupe de travail au sein du conseil pour réfléchir à des chemins de randonnée.

- Eau et assainissement

Le transfert de cette compétence à la CdC est prévu pour le 1^{er} janvier 2026. A ce jour, 10 gestionnaires exercent cette compétence sur le territoire. Deux études sont en cours pour fusionner différents syndicats et régies entre eux.

- Ordures Ménagères

Cette compétence est transférée au SICTOM.

6.3. CdC du Sud Gironde/Commission urbanisme – Rapporteur : M. DULUC

Réunion du 30 septembre 2020. Aménagement du territoire du Sud-Gironde et le PLUi.

En présence de M. SUZANNE, sous-Préfet de l'arrondissement de Langon - M. GUEGAN, DDTM – M. GUILHEM, Président de la CdC - M. DOUENCE, vice-président en charge de l'urbanisme - M. DUVIGNEAU, responsable du pôle urbanisme à la CdC - les Maires ou leurs représentants.

L'Etat est là pour expliquer les enjeux de l'aménagement de demain, faire des études et donner des conseils.

Les communes doivent travailler collectivement à la construction du PLUi.

L'objectif zéro artificialisation doit être appliqué. Pour cela, il faut réinvestir dans les centres bourg (envisager d'installer à surface équivalente 2,5 familles au lieu d'1 actuellement. Il ne faut pas hésiter à faire appel à un architecte pour faire des études dans ce sens.

La paupérisation croissante de la population induit que les personnes de 20-30 ans en couple ou en situation monoparentale n'auront plus, dans les 20 ans à venir, les moyens d'acheter. Il faut donc que les élus soient en mesure d'offrir une gamme de logements locatifs et donc le prévoir dans l'aménagement du territoire.

M. GUEGAN

La DDTM est là pour accompagner la CdC et les communes. L'urbanisme est un travail collectif de toutes les communes. Dans le cas du PLUi, on peut parler de polarisation, c'est-à-dire le résultat de l'interaction entre un pôle et son aire d'influence (cela s'appelle aussi la territorialisation).

Le PLUi est un outil de planification ; son rôle est de distribuer du droit à construire, pour des constructions de qualité. Dans cette optique les OAP sont très importantes.

M. GUILHEM

La CdC mènera une politique du logement ambitieuse pour accueillir la population.

La difficulté des élus locaux est d'expliquer à un particulier que son terrain n'est plus constructible ou moins constructible du fait d'être passé du PLU au PLUi : il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie.

La DDTM doit mieux prendre en compte les desiderata des Maires (plus de concertation et moins d'application stricte des lois et directives).

La DDTM a parfois des orientations paradoxales : volonté de densifier, mais éviter la division parcellaire.
Proposition de création d'une commission pour travailler sur la qualité du logement au sein de la CdC.

6.4. SICTOM - Rapporteur : Mme BANOS

Réunion du 30 septembre. Présentation du rapport d'activité 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://sictomsudgironde.fr/sictom/rapport-annuel/>

Concernant le prix de la gestion des déchets, M. MEUNIER propose d'indiquer dans le bulletin municipal la différence de coût de traitement entre un déchet trié et un autre non trié (exemple : bouteille en plastique triée : 1 € - bouteille en plastique non triée : 240 €).

La déchetterie destinée aux professionnelles de Toulonne est désormais fermée.

6.5. SIAEP - Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle le problème d'alimentation en eau existant sur le territoire du SIAEP et les conséquences pour les demandes de nouvelles constructions.

Droit du SIAEP : 380 000 m³ « administratifs » ;

Utilisés en 2019 : 405 000 m³, dont 32 000 m³ vendus à Saint-Macaire.

Lors de la dernière réunion du comité syndical (29 septembre), des pistes ont été avancées pour régler le problème : trouver d'autres ressources, convention avec Saint-Macaire, ...

7. RAPPORT DES COMMISSIONS

7.1. Commission école et jeunesse – Rapporteur Mme GAURY

- Compte rendu de l'assemblée générale de l'association *Lo Camin* à Saint-Macaire le 11 septembre 2020

Association pour l'Aide aux personnes atteintes d'Autisme et de Troubles du Développement en Sud-Gironde.

Les bilans d'activité et financier 2020 sont satisfaisants malgré le contexte sanitaire (report ou annulation d'évènements). Un remerciement particulier a été fait à la commune de Saint-Maixant pour le montant de la subvention versée (600,00 €), la plus élevée des subventions communales.

- Compte rendu de la commission du 23 septembre 2020

- Concernant l'école :

Présentation de la nouvelle directrice et de l'équipe enseignante.

La nouvelle présidente de l'APE est Mme Nathalie SARG.

Demande de l'APE de mutualiser un agent sur plusieurs communes pour remplacer un agent absent.

Solliciter le CVLV pour de possibles remplacements.

Les élus demandent d'organiser régulièrement des réunions entre la directrice, la présidente de l'APE et la commission.

Le mercredi 14 octobre prochain, réunion de la commission pour faire un bilan de la rentrée scolaire.

- Concernant la jeunesse :

Le CVLV a indiqué que les effectifs au périscolaire sont en augmentation. Un point sera fait aux vacances de la Toussaint pour envisager le recrutement d'une ou deux personnes supplémentaires ou décider de ne pas accueillir d'enfant supplémentaire.

Une nouvelle distribution de masques à destination des collégiens et lycéens est prévue. La date et l'heure seront indiquées sur le panneau d'information. La famille NAURA a fait un don de 50 masques. Il y a 468 masques à distribuer.

Projet à long terme : création d'un conseil municipal des jeunes.

7.2. Commission loisirs et restaurant scolaire – Rapporteur Mme BANOS

- Compte rendu de la commission de septembre 2020

La commission propose au conseil les idées suivantes :

- augmenter le tarif de la location de 120 € à 150 € (la caution reste à 450 €) ;
- proposer aux agents et aux élus la location gratuite de la salle 1 fois par an ;
- revoir l'accès à la salle. Actuellement, toutes les associations ont une clef. Une réflexion est en cours avec le service technique pour équiper les associations de clefs à code et leur attribuer un code en fonction de leur temps horaire ;
- sécuriser l'espace cuisine ;
- optimiser la gestion du chauffage ;
- établir un état des lieux à chaque entrée/sortie ;

Le conseil donne son accord.

7.3. Commission technique – Rapporteur M. DULUC

- Réserves alimentées – Lotissement Les Vignes :

Du 07/09 au 24/09 : le service technique a réalisé les travaux préparatoires. La pose de la citerne est prévue pour la semaine 44 par la société AQUA TP. Une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été envoyée à la sous-préfecture pour financer les travaux.

- Eglise :

A la demande de M. MOGENDORF (ABF), la société de nettoyage BPS viendra nettoyer les deux niveaux du clocher ainsi que son accès le jeudi 8 octobre prochain. Les travaux d'obturation des différents orifices du clocher ont été quant à eux effectués par le service technique.

L'architecte pourra ensuite effectuer le diagnostic de la charpente.

- Aménagement du bourg :

Les candélabres ont été posés aux emplacements prévus et les signalisations horizontale et verticale ont été réalisées.

La matérialisation des 4 sorties privées sur la voie verte côté a été effectuée. Côté ouest, il est prévu de matérialiser 5 sorties privées (17, 19, 21, 21bis et la rue de l'atelier technique).

Le branchement des feux tricolores a été effectué le 1^{er} octobre dernier. La mise en service est prévue le jeudi 8 octobre prochain.

La déclaration préalable de travaux pour les WC est en cours de réalisation par le cabinet PRADAL.

Le candélabre n°10 a été enlevé.

Les emplacements pour les arbres ont été définis, creusés et remplis de la terre appropriée.

Le panneau d'information électronique a été mis en service.

Après avis technique du SDEEG, le candélabre n° 8 (angle rue du port/RD10) va être enlevé et remplacé par un poteau bois pour les Telecom. Ce poteau sera situé contre la clôture du riverain, ce qui rendra visible le panneau « feux piétons » pour les usagers arrivant du bureau de tabac.

Il reste encore divers petits travaux de finition (bordures trottoirs à refaire, muret à remettre en état, traitement en cours des stabilisés reliant les différentes places de la Mairie, etc.).

- Travaux de voirie :

Les points à temps ont été effectués entre le 07/09 et le 18/09 sur les secteurs suivants : route du Bas, rue Dussillon, rue de Calèze, Mouchac, rue du Portail Rouge, route du cimetière, rue Fournier, rue de l'atelier technique, rue Cariot, Fayon, ...

- SDEEG :

Dans le cadre du réglage nocturne de l'éclairage public, M. SERVEAUX (SDEEG) a indiqué que la solution la plus simple et la moins onéreuse serait de couper les éclairages publics sur la totalité de la commune sur un créneau donné.

Pour raison de sécurité, l'idée a été évoquée de laisser l'éclairage de la RD 10 allumé. Mais cela serait plus complexe et plus onéreux (création d'un réseau indépendant). Pour réaliser l'étude de faisabilité dans les meilleures conditions, M. SERVEAUX attend les derniers plans la RD10 que la société SOBECA doit lui fournir. A partir de ces nouveaux plans, il sera possible de définir de façon plus précise les secteurs entiers à couper.

- Dégradations

Plusieurs dégradations ont eu lieu ce week-end : ascenseur PMR endommagé, vitres à la salle des fêtes, local poubelle du restaurant scolaire saccagé.

- Divers :

Le service technique et la société SOS ASSAINISSEMENT ont nettoyé des conduits d'évacuations des eaux pluviales aux abords de l'extension (buse béton de diamètre 400 cassée, donc remplie de terre).

Une alarme a été installée à l'atelier technique.

Un devis a été demandé pour remplacer la porte sinistrée de la salle des fêtes.

La vérification des installations et des véhicules aura lieu le jeudi 8 octobre 2020.

Qualité de l'air à l'école : la société ACPR interviendra le 19 novembre prochain.

L'inspection des extincteurs a été effectuée par la société CHRONOFEU.

L'inspection des alarmes a été effectuée par la société APS.

Suite à plusieurs dysfonctionnements, la révision des lignes téléphoniques est en cours en collaboration avec la société STB DUPLANTIER.

La pose des panneaux d'interdiction " camping-car/camping sauvage" se fera la semaine du 5 octobre.

Travaux au nouveau cimetière en prévision d'une éventuelle utilisation à très court terme.

Divers petits travaux d'entretien à l'école et au restaurant scolaire.

Le Département effectue le curage des fossés et la reprise des éboulements sur les routes suivantes : de Malagar jusqu'à Mouchac et de la RD n° 10 (depuis Portail Rouge) jusqu'au rond-point de Malagar.

Le SDIS effectuera le contrôle des Points Eau Incendie (PEI) les 27 et 28 octobre 2020.

M. BIBENS, responsable du service technique, suivra une formation le 7 octobre prochain sur l'entretien et l'embellissement d'un cimetière.

7.4. Commission des affaires sociales – Rapporteur Mme LE LAGADEC

Plusieurs logements ont été contrôlés dans le cadre de l'autorisation préalable de location. Face à l'état de certains logements, l'autorisation de mise en location a été conditionnée par la réalisation de travaux.

Certains logements sont à la limite de l'insalubrité.

8. DIVERS

- M. le Maire indique qu'il a reçu les 2 kinésithérapeutes qui exercent actuellement sur la commune. Ils souhaitent trouver un terrain pour construire un cabinet plus grand. Des terrains leur ont été proposés en fonction du futur PLUi.

- Les élections sénatoriales ont eu lieu le 27 septembre dernier à Bordeaux.

- La conférence des maires a eu lieu hier lundi 5 octobre à Saint-Maixant.

- M. BERTHOU, IEN, a indiqué que l'école va sûrement perdre une classe au vu de la prévision des effectifs. Dans le cadre du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED), 2 personnes pourront intervenir à la demande des enseignants.

9. QUESTIONS DIVERSES

- M. EMMANUEL-EMILE : face aux intempéries, existe-t-il un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ? M. le Maire indique que le PCS actuel doit être mis à jour car il est totalement obsolète.

- M. MEUNIER : le PAV des terrains de pétanque est rempli de déchets. M. le Maire répond que le SICTOM est venu le nettoyer dans la journée.

- M. DEYRIARD : Dans beaucoup d'entreprises, entre autres la certification ISO impose de faire vivre un système de management sur des thématiques sécurité, qualité, environnement, etc. Or, certains formulaires pourraient s'appliquer à une commune.

Lors d'un prochain conseil, un point de l'ordre du jour pourrait donc être consacré à une réflexion sur la réalisation de ces documents pour la commune (conseil municipal, commissions, personnel, etc.). Le conseil est favorable.

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 9 octobre 2020.

M. BERNADET Alain, Maire.	M. EMMANUEL-EMILE Juliot.
Mme LE LAGADEC Magali, 1^{ère} adjointe.	M. RAMON Wilfried. <i>Absent.</i>
M. DULUC Gérard, 2^e adjoint.	M. DEYRIARD Cédric.
Mme BANOS Catherine 3^e adjointe.	Mme POINSTAUD Aurélie.
Mme GAURY Angélique, 4^e adjointe.	M. ORGET Julien.
Mme AURAIN Christiane.	Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie.
Mme CHARDONNET Fabienne.	M. FIEVET Rudy. <i>Absent.</i>
M. MEUNIÉ Jean-Christophe.	Mme CHAUDERON Catherine. <i>Absente excusée.</i>
Mme ARQUEY Patricia.	M. MAINET Aurélien.
Mme BERTRAND Nathalie. <i>Absente.</i>	